

SÉANCE DU 3 JUIN 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, PHILIPPON,*
Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mme MARTY qui a donné pouvoir à Mr FIRMAIN*
Mme RIGAULT qui a donné pouvoir à Mme FARNIER
Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mme ANSERMINO
Mr POUSSE qui a donné pouvoir à Mr LE MENER

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 6 Mai 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2019/020 – Fusion des syndicats d'eau de Pray-Lancôme-Landes le Gaulois-La Chapelle Vendômoise et Saint Bohaire-Saint Lubin en Vergonnois**

Mr le Maire informe que la délibération 2019/019 prise lors du dernier conseil doit être reprise. En effet, l'arrêté préfectoral 41-2019-04-26-003 portant projet du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat intercommunal d'AEP de Landes-le-Gaulois et du syndicat intercommunal d'AEP de Saint Lubin-en-Vergonnois – Saint-Bohaire définit le périmètre et les nouveaux statuts de ce nouveau syndicat issu de la fusion a été publié et il convient de délibérer par rapport à cet arrêté.

Mr le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à ce nouveau périmètre issu de la fusion du syndicat intercommunal d'AEP de Landes-le-Gaulois et du syndicat intercommunal d'AEP de Saint Lubin-en-Vergonnois – Saint-Bohaire et sur les nouveaux statuts en découlant, et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2019/021- Tarif repas enfants cantine scolaire 2019-2020**

Mr BORDE laisse la parole à Mr FIRMAIN pour le reste du conseil au vu des sujets évoqués à suivre.

Mr FIRMAIN informe qu'il convient de délibérer sur le prix du repas pour la rentrée scolaire 2019-2020, comme habituellement le prix du repas est fixé en concertation avec les communes membres du RPI. Il informe que la société RESTAUVAl augmente ses tarifs de 1.12% et que la Commune propose d'augmenter de 6 centimes d'euros le prix des repas. Mr TONDEREAU demande si on a des nouvelles par rapport à la proposition d'instaurer les petits déjeuners dans les écoles. Mmes FARNIER et FORTIN lui répondent que c'est pour les ZEP et que l'on n'est pas concerné.

Ainsi, il est proposé de fixer le prix du repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 2.98€ et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3.18€, soit une hausse de 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 2.98€ et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3.18€ et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son instauration.

- **2019/022-Règlement de la cantine 2019-2020**

Mr FIRMAIN informe qu'il convient de modifier le règlement de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties. Il est

proposé de rajouter la phrase suivante dans le règlement : « Cependant les absences pour maladie devront être signalées le jour même avant 10 h par mail à l'adresse suivante : mairie.lachapellevendomoise@wanadoo.fr et ensuite nous fournir un justificatif médical pour que les jours soient déduits automatiquement ». Mr FIRMAIN précise que dans beaucoup de communes les repas sont facturés même en cas d'absences des enfants. Mme FORTIN demande pourquoi on rajoute cette phrase, il lui est répondu que les parents ne préviennent plus et ils font juste passer le certificat par les enfants pour que les repas soient décomptés. De ce fait le repas est préparé par la cantinière, cela peut générer du gaspillage et la Commune paie ce repas auprès de RESTAUVAl.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2019/023- Horaires de la garderie périscolaire 2019-2020**

Mr FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient également de délibérer sur les horaires de la garderie pour l'année scolaire à venir et propose de reconduire les horaires actuels pour la rentrée à venir. Mr FIRMAIN informe qu'il n'y a pas de changement à prévoir par rapport à l'année passée. Mr TONDEREAU demande si ces horaires répondent à 99% des demandes des parents. Mr BORDE lui répond que les enfants viennent surtout à partir de 7h30 le matin et qu'en général il n'y a qu'un seul enfant qui vient tous les jours à 7h00.

Voici les horaires pour la rentrée 2019-2020 :

- Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ses horaires.

- **2019/024 – Tarifs de la garderie périscolaire 2019-2020**

Mr FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la garderie mis en place pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Il propose les tarifs suivants pour les lundis – mardis- jeudis et vendredis :

	2017-2018	2018-2019
<u>Tarifs commune</u>		
- 7h à 7h30	1.08 €	1.10 €
- 7h30 à 8h50	2.16 €	2.20 €
- 8h30 à 8h50	0.86 €	0.88 €
- 16h30 à 18h30	2.16 €	2.20 €
- Matin et soir	3.16 €	3.22 €
<u>Tarifs hors commune</u>		
- 7h à 7h30	1.08 €	1.10 €
- 7h30 à 8h50	2.93 €	2.99 €
- 8h30 à 8h50	0.86 €	0.88 €
- 16h30 à 18h30	2.93 €	2.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2019/025- Règlement de la garderie 2019-2020**

Mr FIRMAIN informe qu'il convient de modifier le règlement de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties. Il est proposé de rajouter : « Pour les enfants de la maternelle au CP, il est demandé de fournir un change complet pour votre enfant. Il est surtout rappelé qu'il faut ramener le change prêté dès que possible à la garderie avec un nouveau change pour l'enfant ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2019/026- Tarif repas adultes cantine scolaire 2019-2020**

Mr FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas adulte à 4.60€ pour l'année scolaire 2019/2020.

- **Divers**

- Mr BORDE informe que ce matin, l'avion a été posé sur le giratoire à l'entrée de la commune par le Conseil Départemental. Il précise que l'avion a été donné, et que, ce qui a coûté le plus cher c'est la location de la grue. Les élus précisent qu'ils n'ont pas reçu d'invitation. Mr BORDE leur répond que cela ne les empêchait pas de venir. Mr RHENY demandent si les riverains étaient invités car il se demande comment ils connaissaient cela. Mme FARNIER lui répond que c'était annoncé dans la Nouvelle République et Mr FIRMAIN lui dit que Mr BORDE l'avait annoncé lors de la cérémonie des vœux. Mr BORDE dit que le prochain objectif maintenant c'est le rond-point à l'entrée du bourg côté Blois.
- Mr BORDE évoque le PLUi HD en cours et qu'il y a encore des réunions à venir à ce sujet. Il y a un séminaire au complexe de Fossé le 13 Juin prochain et il demande aux élus référents de s'y inscrire avec lui.
- Mr BORDE informe que le rapport d'activité d'Agglopolys 2018 est à disposition au secrétariat de mairie.
- Mr BORDE informe que le 25^{ème} défi inter-entreprises aura lieu le 20 Septembre prochain à Chambord.
- Concernant le PLUi HD, Mr BORDE informe que l'on devrait recevoir le zonage vraisemblablement vers septembre. Il dit qu'il faudra regarder cela de très près.
- Mr RHENY annonce que les travaux de voirie chemin du Moulin ont commencés. Que ceux prévus Chemin du Dolmen seront faits par la même entreprise et en même temps et qu'une aire de retournement pour le camion poubelle sera faite à la même occasion sur cette rue.
- Mr BORDE annonce que la Trésorerie a envoyé l'analyse financière simplifiée 2018. La situation de la commune s'est encore améliorée, la progression des recettes réelles a été du double de celle des charges réelles. Le fonds de roulement représente plus de 21 mois de dépenses réelles de fonctionnement. Mr RHENY demande quel est le montant de la dette par habitant. Mr BORDE lui répond 480€/habitant alors que la moyenne de la strate est de 564€.

La séance est levée.